

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2765)

Commission	
Gouvernement	

N° 1812

AMENDEMENT

présenté par

Mme Manon Meunier, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreñoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 15

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« en conduisant une analyse des risques sanitaires adaptée aux différents types d'élevage, afin de déterminer les mesures de prévention appropriées aux risques encourus dans les différents types d'exploitations et notamment dans les élevages plein-air ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli du groupe LFI s'appuie sur l'expérimentation nationale sur la biosécurité dans les élevages plein air en filières avicoles et porcines.

L'étude qui a été menée dans 144 élevages partout en France, a permis de montrer l'intérêt « d'une approche fondée sur l'analyse de risques, afin de prendre en compte la diversité des contextes d'exposition ».

L'objet de cet amendement est donc que les mesures sanitaires prises le soient en fonction de la nature de l'exploitation et de son exposition aux risques.

Les député.e.s du groupe LFI rappellent que les élevages à forte densité, à sélection génétique poussée et sans plein air sont les principaux foyers de propagation des pathogènes et d'antibiorésistance.